



Conduite à tenir

EN CAS D'**ACCIDENT**
EXPOSANT AU SANG (AES)
OU À DES PRODUITS
BIOLOGIQUES HUMAINS

Site Fer à moulin

IMMÉDIATEMENT

Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Laver **immédiatement** à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- Rincer.
- Désinfecter pendant 5 minutes au moins avec :
 - du Dakin stabilisé,
 - ou à défaut de l'alcool à 70°.

Projection oculaire ou muqueuse

- Rincer abondamment à l'eau courante à faible pression **pendant 10 minutes**, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

DANS L'HEURE QUI SUIV

- Consulter d'urgence le **MÉDECIN RÉFÉRENT** afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.

Service des maladies infectieuses et tropicales : Pr E. CAUMES
01 42 16 01 01

ou Service de Médecine interne et immunologie clinique : Pr O. BENVENISTE
01 42 16 10 88
(en interne, les 5 derniers n°)

- Le médecin référent décidera de l'opportunité d'un traitement préventif et de sa réévaluation.

DANS LES 24 HEURES

- Faire établir un **certificat médical initial** d'accident du travail (cerfa 11138*03) par le médecin consulté en urgence.
- S'assurer d'un témoin.
- Déclarer l'accident dans les 24 h : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire **noter l'accident** sur le registre santé et sécurité au travail.
- Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler le 15